

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 5

Votants : 42

Absents : 10

**Secrétaire de séance :** F SOULAVIE

**Absents :** M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

**En présence des suppléants non votants :** P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

**Objet :** Compte rendu des décisions du Président.

**DEC 2024- 37 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M CARVIN**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 02/02/2024 réputée complète, déposée par M. CARVIN Paul au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 410 chemin des Tardieux 07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 750,00 € à M. CARVIN Paul (dossier n°2024.05), propriétaire occupant du logement situé 410 chemin des Tardieux 07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS pour l'achat d'une cuisinière à bois buche d'un montant de 7 736,00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 38 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme CHAUSSABEL**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;

Vu la demande de subvention en date du 09 Février 2024 réputée complète, déposée par Madame CHAUSSABEL Frédérique demeurant 48 Rue du Pont Vieux à SAINT-PRIVAT (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 124.90 € à Madame CHAUSSABEL Frédérique (dossier n°2024.41) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1249.00 €.

#### **DEC 2024- 39 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M DONDEYNE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;

Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;

Vu la demande de subvention en date du 09 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur DONDEYNE Eric demeurant 30 Chemin du Tennis à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 139.90 € à Monsieur DONDEYNE Eric (dossier n°2024.43) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00 €.

#### **DEC 2024- 40 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M GANDON**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;

Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;

Vu la demande de subvention en date du 09 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur GANDON Didier demeurant 77 Avenue de Bellande à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 129.99 € à Monsieur GANDON Didier (dossier n°2024.44) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.99 €.

#### **DEC 2024- 41 Marchés 2024\_SC 01 à SC 06 Vérification et maintenance BATIMENTS**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 4° du code de la commande publique,

Vu les besoins de la collectivité en matière de vérification, maintenance et contrôle de tous ses sites, pour les extincteurs (1), systèmes incendie (2), installations électriques (3), aires de jeux/stades (4), portes piétonnes automatiques/rideaux (5), portail automatique et portes sectionnelles(6),

Vu les consultations adressées à plusieurs prestataires,

#### **DECISION**

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Considérant qu'au terme des consultations, sur la base des offres reçues, les classements s'établissent comme suit :

<b>Marché 2024.SC01 EXTINCTEURS</b>			
	<b>1- AEI CONTRÔLE</b>	<b>2- MARSELLA</b>	<b>3- EUROFEU</b>
<b>Note valeur technique / 40</b>	29,20	37,60	38,00
<b>Note Prix / 60</b>	57,23	60,00	42,23
<b>Note générale / 100</b>	86,43	97,60	80,23
<b>Classement</b>	2	1	3

<b>Marché 2024.SC02 EQUIPEMENTS INCENDIE</b>	
	<b>1- ADVMI</b>
<b>Note valeur technique / 40</b>	32,40
<b>Note Prix / 60</b>	60,00
<b>Note générale / 100</b>	92,40
<b>Classement</b>	1

<b>Marché 2024.SC03 INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b>			
	<b>1- ACRITEC</b>	<b>2- APAVE</b>	<b>3- SOCOTEC</b>
<b>Note valeur technique / 40</b>	38,40	36,80	38,40
<b>Note Prix / 60</b>	40,60	38,03	60,00
<b>Note générale / 100</b>	79,00	74,83	98,40
<b>Classement</b>	2	3	1

<b>Marché 2024.SC04 AIRES DE JEUX STADES</b>		
	<b>1- ACRITEC</b>	<b>2- SOCOTEC</b>
<b>Note valeur technique / 40</b>	39,20	38,40
<b>Note Prix / 60</b>	60,00	51,94
<b>Note générale / 100</b>	99,20	90,34
<b>Classement</b>	1	2

<b>Marché 2024.SC05 PORTES PIETONNES AUTO ET RIDEAUX</b>	
	<b>1- COPAS SYSTEMES</b>
<b>Note valeur technique / 40</b>	36,40
<b>Note Prix / 60</b>	60,00
<b>Note générale / 100</b>	96,40
<b>Classement</b>	1

<b>Marché 2024.SC06 PORTAIL ET PORTES SECTIONNELLES</b>			
	<b>1- ACRITEC</b>	<b>2- APAVE</b>	<b>3- SOCOTEC</b>
<b>Note valeur technique / 40</b>	38,40	36,80	38,40
<b>Note Prix / 60</b>	53,22	13,42	60,00
<b>Note générale / 100</b>	91,62	50,22	98,40
<b>Classement</b>	2	3	1

Il a été décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Forme : Accord à cadre à bon de commandes
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois soit 4 ans au total en cas de reconduction totale.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

<b>Marchés</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Montants maximums</b>
<b>2024.SC01 Extincteurs (multi attributaires)</b>	<b>MARSELLA et AEI CONTROLE</b>	<b>2 500€ HT/an Soit 10 000 € HT pour 4 ans</b>
<b>2024.SC02 Equipements incendie</b>	<b>ADVMI</b>	<b>8 500€ HT/an Soit 10 000 € HT pour 4 ans</b>
<b>2024.SC03 Installations électriques (multi attributaires)</b>	<b>SOCOTEC et ACRITEC</b>	<b>6 500€ HT/an Soit 26 000 € ht pour 4 ans</b>
<b>2024.SC04 Aires de jeux/stades</b>	<b>ACRITEC</b>	<b>800€ HT/an Soit 3 200 € HT pour 4 ans</b>
<b>2024.SC 05 Portes piétonnes auto et rideaux</b>	<b>COPAS SYSTEMES</b>	<b>1 500€ HT/an Soit 6 000 € HT pour 4 ans</b>
<b>2024.SC06 Portail et portes sectionnelles</b>	<b>SOCOTEC</b>	<b>850€ HT/an Soit 3 400€ HT pour 4 ans</b>

Les sommes seront inscrites aux budgets concernés, au chapitre 011.

**DEC 2024- 42 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BOHL**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 14 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BOHL Jacques demeurant 185 Chemin du Trésor à LACHAPELLE SOUS AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Monsieur BOHL Jacques (dossier n°2024.45) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2474.25 €.

**DEC 2024- 43 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M FROMMLET**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 17 février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur FROMMLET Rainer demeurant 71 Route de Gourdon à SAINT JULIEN DU SERRE (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Monsieur FROMMLET Rainer (dossier n°2024.47) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2839.00 €.

**DEC 2024- 44 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme FROMMLET**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la demande de subvention en date du 17 février 2024 réputée complète, déposée par Madame FROMMLET Sylvie demeurant 71 Route de Gourdon à SAINT JULIEN DU SERRE (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame FROMMLET Sylvie (dossier n°2024.46) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2889.00 €.

#### DEC 2024- 45 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme SOULAVIE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 18 février 2024 réputée complète, déposée par Madame SOULAVIE Marlon demeurant 107 B Chemin de Saint Croix à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame SOULAVIE Marion (dossier n°2024.48) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2879.00 €.

#### DEC 2024- 46 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme MARC

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 23 décembre 2023 réputée complète, déposée par Madame MARC Carole demeurant 3 avenue de Zelzate à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame MARC Carole (dossier n°2024.49) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 700.00 €.

#### DEC 2024- 47 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BERNIARD

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 20 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BERNIARD Philippe demeurant 908 Route de Gourdon à BOURG SAINT ANDEOL (07600) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 99,99 € à Monsieur BERNIARD Philippe (dossier n°2024.50) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999,99 €.

#### DEC 2024- 47bis VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BERNIARD

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 20 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BERNIARD Philippe demeurant 908 Route de Gourdon à BOURG SAINT ANDEOL (07600) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).  
Vu la décision d'attribution n°DEC 2024-47 d'une aide d'un montant de 99.99 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.99 €.  
Faisant suite à une erreur matérielle relative à l'adressage, il est nécessaire d'apporter une modification à la décision précitée.

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 99.99 € à Monsieur BERNIARD Philippe (dossier n°2024.50) demeurant 908 Route de Gourdon à SAINT-ANDEOL-DE-VALS (07600) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.90 €.

#### DEC 2024- 48 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme MOULIN

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 2102/2024 réputée complète, déposée par Madame MOULIN Henriette au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 16 Route de Lazuel 07200 AUBENAS.

#### DECISION

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 637.80 € à Madame MOULIN Henriette (dossier n°2024.06), propriétaire occupant du logement situé 16 Route de Lazuel 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4252.00 € HT.

#### DEC 2024- 49 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M GUILHOT

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 24 Novembre 2023 réputée complète, déposée par Monsieur GUILHOT Louis demeurant 22 Boulevard de la Corniche à Aubenas (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur GUILHOT Louis (dossier n°2024.53) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2900.00 €.

#### DEC 2024- 50 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M MERLIN

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Accuse de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 17 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur MERLIN Hervé demeurant 55 Impasse des Blancs à SAINT ETIENNE DE FONTBELLON (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur MERLIN Hervé (dossier n°2024.52) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2999.00 €.

#### **DEC 2024- 51 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M VALENTI**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 22 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur VALENTI Denis demeurant 32 A Allée de la Guinguette à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur VALENTI Denis (dossier n°2024.51) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2349.00 €.

#### **DEC 2024- 52 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme CHARRE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 15 Février 2024 réputée complète, déposée par Madame CHARRE Marina demeurant 91 Route de Lazuel à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 99.90 € à Madame CHARRE Marina (dossier n°2024.55) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

#### **DEC 2024- 53 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme PAILHES**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 21 Février 2024 réputée complète, déposée par Madame PAILHES Elodie demeurant 6 Traverse de la Temple à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 149.90 € à Madame PAILHES Elodie (dossier n°2024.54) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.00 €.**

**DEC 2024- 54 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M. DUFLAU**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 22 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur DUFLAU Bernard demeurant 39, Boulevard Jean Mathon à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

**En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur DUFLAU Bernard (dossier n°2024.56) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2699.00 €.**

**DEC 2024- 55 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme GANDON**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la décision d'attribution n°DEC 2024-04 d'une aide d'un montant de 1000 € pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5 687.20 € H.T.  
Considérant que le montant du poêle à bois a été modifié, il est nécessaire de rapporter la décision précitée.  
Vu la nouvelle demande d'aides en date du 12/02/2024 réputée complète, déposée par Madame GANDON Laetitia au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 1401 Chemin du Mont Doux 07200 VESSEAUX

**DECISION**

**Il est décidé d'annuler la décision 2024-04 et d'attribuer une subvention s'élevant à 939.95 € à Madame GANDON Laetitia (dossier n°2024-02), propriétaire occupant du logement situé 1401 Chemin du Mont Doux 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4 699.76 € HT.**

**Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.**

**DEC 2024- 56 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme EYROLET**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 26 Février 2024 réputée complète, déposée par Madame EYROLET Florence demeurant 23, Bis Chemin Pré Saint Antoine à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 179.99 € à Madame EYROLET Florence (dossier n°2024.57) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1799.99 €.

### DEC 2024- 57 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M EYROLET

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 26 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur EYROLET Marc demeurant 23, Bis Chemin Pré Saint Antoine à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 194.99 € à Monsieur EYROLET Marc (dossier n°2024.58) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1949.99 €.

### DEC 2024- 58 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme DELUBAC

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 25 Février 2024 réputée complète, déposée par Madame DELUBAC Christel demeurant 43 B Chemin de St Didier à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame DELUBAC Christel (dossier n°2024.59) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2300 €.

### DEC 2024- 59 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme DAMIAN

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 03 Mars 2024 réputée complète, déposée par Madame DAMIAN Sophie demeurant 32 Chemin des Lavandes à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame DAMIAN Sophie (dossier n°2024.60) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 3000 €.

### DEC 2024- 60 Acte modificatif au marché M 2024.SC 07 (Modification PA ZA L ESCRINET)

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2194-7 du code de la commande publique,

Vu le marché 2024-sc07 attribué à GEO SIAPP suivant décision DEC 2024-29 ;

#### DECISION

Considérant

-que depuis la notification du marché, un aléas technique décelé nécessite la modification d'une section de voirie sur la ZAE de l'ESCRINET et son intégration dans la modification du permis d'aménager, objet du marché 2024.SC 07.

-que la clause de réexamen est prévue en article 4.2 du CCAP, pièce contractuelle du marché et permet de modifier le marché comme suit :

Montant HT (article 2 de l'acte d'engagement) :

Montant initial HT	Montant de la modification	Nouveau montant HT du marché
2 200 €	+850 € Division parcelles B 869-875-882 à ST ETIENNE DE BOULOGNE, pour élargissement d'une voirie à 10 mètres au lieu des 6 mètres existants.	<b>3 050€</b> Soit une variation de + 38.63 %

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget.

#### DEC 2024- 61 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M CHAUDOUARD

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;

Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;

Vu la demande de subvention en date du 02 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur CHAUDOUARD Alain demeurant 1755 Route des Juillets à SAINT ETIENNE DE FONTBELLON (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, Il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Monsieur CHAUDOUARD Alain (dossier n°2024.61) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2599 €.

#### DEC 2024- 62 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme CHAUDOUARD

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;

Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;

Vu la demande de subvention en date du 02 Mars 2024 réputée complète, déposée par Madame CHAUDOUARD Annie demeurant 1755 Route des Juillets à SAINT ETIENNE DE FONTBELLON (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, Il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame CHAUDOUARD Annie (dossier n°2024.62) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2699 €.

#### DEC 2024- 63 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme BETTIOL

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Bureau de l'Accueil du Citoyen  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
 Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
 Vu la demande de subvention en date du 24 Février 2024 réputée complète, déposée par Madame BETTIOL Agnès demeurant 193 Chemin de Lachamp à VESSEAUX (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200 € à Madame BETTIOL Agnès (dossier n°2024.63) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2880 €.

**DEC 2024- 64 Marché 2024.02 bis ENTRETIEN DES LOCAUX choix des prestataires**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la consultation faite du 28/12/2023 AU 05/02/2024 en vue de choisir des prestataires pour l'entretien des locaux CCBA (lot 1) et des prestations de vitrerie (lot 2)

Vu la décision DEC 2024.32 du 08/02/2024 déclarant la procédure précitée sans suite au motif d'intérêt général,

Vu la nouvelle consultation 2024.02 BIS faite du 9/02 au 08/03/2024,

**DECISION**

Considérant qu'au terme de dernière consultation, 3 offres ont été déposées (3 pour le lot 1 PRO IMPEC/CASALS/ECOCLEAN et 2 pour le lot 2 PRO IMPEC/CASALS) ;

Considérant que les offres déposées par le candidat PRO IMPEC (lots 1 et 2) sont incomplètes car plusieurs prix aux BPU de chaque lot n'ont pas été renseignés et de fait, ne permettent pas l'analyse du critère PRIX (70%) ;

Il a été décidé, au terme de l'analyse des offres :

- De déclarer irrégulières les offres de PRO IMPEC, lots 1 et 2 au titre de l'article L2152-2 du code de la commande publique : ' Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ... '
- D'attribuer les lots 1 et 2 à CASALS PROPLETE, classés en première position, tels que présentés ci-après :

LOT 1 ENTRETIEN DES LOCAUX	1- PRO IMPEC (siège LAMBERSART 59832 , agence à Aubenas)	2- CASALS PROPLETE (Lavilledieu)	3-ECOCLEAN (Lachapelle sous Aubenas)
Note valeur technique / 30	Offre irrégulière	27,90	19,50
Note Prix / 70		65,45	70,00
Note générale / 100		93,35	89,50
Classement		1	2

LOT 2 VITRERIE	1- PRO IMPEC (siège LAMBERSART 59832 , agence à Aubenas)	2-CASALS PROPLETE (Lavilledieu)
Note valeur technique / 30	Offre irrégulière	27,00
Note Prix / 70		70,00
Note générale / 100		97,00
Classement		1

Accusé de réception en préfecture  
 007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
 Date de télétransmission : 12/04/2024  
 Date de réception préfecture : 12/04/2024

Rappelant que les marchés sont attribués pour un an avec possibilité de 2 reconductions, soit 3 ans au total, les sommes afférentes aux marchés attribués telles que présentées ci-dessous, seront inscrites aux budgets des années concernées :

<b>LOT 1 ENTRETIEN DES LOCAUX</b>	
67 300€ TTC (tous sites horaires définis lors de la consultation)	201 900 € TTC
56 083 € HT	POUR 3 ANS 168 249 € HT
<i>estimatif global à la date de consultation de : 130 000€ HT</i>	
<b>LOT 2 VITRERIE</b>	
6 742 € TTC (vitres tous sites 1 fois par an + médiathèque 1fois/mois et vitrage zénithal 2 fois /an)	20 232 € TTC
5 620 € HT	POUR 3 ANS 16 860 € HT
<i>estimatif global à la date de consultation de : 20 000€ HT</i>	

**DEC 2024- 65 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme SOBOUL**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 11 Mars 2024 réputée complète, déposée par Madame SOBOUL Christine demeurant 17 Chemin Combe de Bouge-Lazuel à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 119.90 € à Madame SOBOUL Christine (dossier n°2024.64) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1199 €.

**DEC 2024- 66 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M INSELIN**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 19 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur INSELIN Thomas demeurant 2 Rue Chaude à VINEZAC (07110) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur INSELIN Thomas (dossier n°2024.65) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2549.00 €.

**DEC 2024- 67 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M CHAPUIS**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par

accusé de réception en préfecture  
007-20073243-20240404-EL10041024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la demande de subvention en date du 17 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur CHAUPUIS Jérôme demeurant 2 Impasse de la Tourette à MERCUER (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 126.61 € à Monsieur CHAUPUIS Jérôme (dossier n°2024.66) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1266.17€.

#### DEC 2024- 68 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M GRIPPA

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 15 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur GRIPPA Benoit demeurant 17 Route des Plaines à UCEL (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 110.44 € à Monsieur GRIPPA Benoit (dossier n°2024.67) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1104.46 €.

#### DEC 2024- 69 Marché 2019-33 CHOIX DES PRESTATAIRES lot 2 (Evaluation Environnementale)

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,  
Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le marché notifié le 20/02/2020 à EVEN CONSEIL en procédure adaptée, pour le marché de prestations intellectuelles cité en objet ;  
Considérant que la société EVEN CONSEIL a été dissoute suite à son absorption par fusion, par la société CITADIA, au 01/01/2024  
Considérant que la société CITADIA a présenté tous justificatifs afférents à la fusion précitée.

Il a été décidé de signer l'acte modificatif/avenant 1 de transfert, tel que joint en annexe de la présente, qui ;

-valide le transfert du marché 2019.33 lot 2 de EVEN CONSEIL à CITADIA.

-pour le montant total restant sur le marché de : 34 695 € HT (tranche ferme + PSE).

#### DEC 2024- 70 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme PEYRONNET DELDON

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 19 Mars 2024 réputée complète, déposée par Madame PEYRONNET DELDON Sylvie demeurant 8 Chemin des Chaussades - Résidence LE DIAMANT BLEU- Bâtiment C à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame PEYRONNET DELDON Sylvie (dossier n°2024.68) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2750.00 €.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**DEC 2024- 71 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
M STREHLE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 19 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur STREHLE Thierry 69 Avenue de Bellande à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur STREHLE Thierry (dossier n°2024.69) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2750.00 €.

**DEC 2024- 72 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
Mme GOUY**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 20 Mars 2024 réputée complète, déposée par Madame GOUY Nadine - 8 Boulevard des Garneyres à VALS LES BAINS (07600) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame GOUY Nadine (dossier n°2024.70) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2399.00 €.

**DEC 2024- 73 Marché n°21.SC03 Acte modificatif 2 LOT 2 Hébergement maintenance des sites internet de la CCBA**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,  
Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision 2021-18 portant attribution du marché 2021 SC03 à AGENCE D (2 lots)  
Considérant que le marché en cours, lot 2 (Hébergement, maintenance) prend fin au 14 avril 2024 ;  
Considérant des évolutions majeures à prévoir sur le site internet TOUT EN BUS et les évolutions prévues sur le site internet CCBA,  
Considérant le délai nécessaire pour prévoir une consultation et de fait, la rédaction du dossier de consultation y afférent, notamment pour y intégrer l'allotissement nécessaire aux besoins ci-avant identifiés,

**DECISION**

Il a été décidé de :

-prolonger le marché en cours (lot 2), pour une période de 6 mois, portant ainsi le terme du marché au 14 novembre 2024 en lieu et place du 14 avril 2024 et ceci, aux fins de pouvoir préparer, publier et attribuer un nouveau marché, en prenant en compte l'allotissement réglementaire liés aux besoins ci-avant identifiés.

-de signer l'acte modificatif n°2 (avenant) tel qu'annexé à la présente, afin de proroger la durée du marché et accepter l'incidence financière issue de la prolongation comme suit :

Nouveau montant du marché HT : 9 586.50 € (8 044.39 € HT initial + acte modificatif 1)

Ecart introduit par le présent acte sur montant en cours HT (marché initial -avenants 1) : + 19.17 %

Attestation de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La dépense sera imputée au budget général en section de fonctionnement.

**DEC 2024- 74 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M RIACHI**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 21 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur RIACHI Karim- 33 Chemin de Saint Pierre à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 154.91 € à Monsieur RIACHI Karim (dossier n°2024.71) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1549.17 €.

**DEC 2024- 75 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M NEVEUX**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 14 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur NEVEUX Freddy au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 335 Chemin des Missols 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 500.00 € à Monsieur NEVEUX Freddy (dossier n°2024.07), propriétaire occupant du logement situé 335 Chemin des Missols à 07200 SAINT ETIENNE DE FONTBELLON pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 5687.20 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 76 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme ACCARD**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,  
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO011 signée le 7 juin 2016 et ses avenants,  
Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 25 février 2022 pour Mme ACCARD Laurence dont le logement est sis Le Chadenet à Vallées d'Antraigues Asperjoc,

**DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 1 500 € à Mme ACCARD Laurence (dossier n° 2020.31), pour des travaux de rénovation énergétique de son logement situé Le Chadenet à Vallées d'Antraigues Asperjoc, pour un gain énergétique de 75% attendu après travaux.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 77 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M RIACHI**

Accusé de réception en préfecture  
007200075295 20240404-PEL00002024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

#### **MOURBRUN**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n° 26092023-51 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un dispositif incitatif à l'acquisition de VAE ;  
Vu la délibération n° 12122023-56 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement et chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention ;  
Vu la demande de subvention en date du 22 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur MOURBRUN Jean- 45 Chemin de Grazza à AUBENAS (07200) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

#### **DECISION**

En conséquence de quoi, il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur MOURBRUN Jean (dossier n°2024.72) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2639.00 €.

#### **DEC 2024- 78 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M ROUCHON**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 22 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur ROUCHON Thierry au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 77 A Avenue de Bellande 07200 AUBENAS.

#### **DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Monsieur ROUCHON Thierry (dossier n°2024.08), propriétaire occupant du logement situé 77A Avenue de Bellande à 07200 AUBENAS pour l'achat d'une chaudière automatique ligneuse sous forme de granulés bois d'un montant de 18 736.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 79 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M LIRANTE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 20 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur LIRANTE Pierre Yves au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 23 Impasse des Moulines 07200 SAINT-SERNIN.

#### **DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur LIRANTE Pierre Yves (dossier n°2024.09), propriétaire occupant du logement situé 23 Impasse des Moulines à 07200 SAINT-SERNIN pour l'achat d'une chaudière à granulés d'un montant de 16291.61 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 80 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M FAYARD**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 01 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur FAYARD Emmanuel -au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis Le Mazoyer 07530 VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur FAYARD Emmanuel (dossier n°2024.10), propriétaire occupant du logement situé Le Mazoyer à 07530 VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC pour l'achat d'une chaudière à bois bûches d'un montant de 22490.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 81 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M FAYARD**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 01 Mars 2024 réputée complète, déposée par Monsieur FAYARD Emmanuel -au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis Le Mazoyer 07530 VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur FAYARD Emmanuel (dossier n°2024.11), propriétaire occupant du logement situé Le Mazoyer à 07530 VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC pour l'achat d'une installation de production d'eau chaude sanitaire solaire d'un montant de 6528.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 82 Marché 2024, SC09 FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,  
Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique,

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-44-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu la consultation faite du 08/02/2024 AU 11/03/2024 en vue de choisir deux prestataires (accord cadre à bons de commande multi attributaires) pour la fourniture et livraison de fournitures administratives CCBA (tous services, estimée à 30 000€ HT pour 4 ans)

#### DECISION

Considérant qu'au terme de la consultation, les 3 candidats (DESPESE, MECANORGA et SUD BUREAU ont présenté une offre ;

Considérant que le classement des offres s'établit, après analyse comme suit :

	1- DESPESE	2- MECANORGA	3- SUD BUREAU
Note Prix /70	70,00	36,72	35,23
Note valeur technique / 30	25,35	18,90	8,25
Note générale / 100	95,35	55,62	43,48
Classement	1	2	3

Il a été décidé d'attribuer le marché aux candidats les mieux classés :

-DESPESE et MECANORGA

Les bons de commande seront attribués, en fonction des besoins, à l'un ou l'autre des fournisseurs, sans ordre de priorité ni de montant, pendant la période d'exécution de l'accord cadre (4 ans maximum allant d'avril 2024 à mars 2028) et dans la limite d'un montant de 30 000€ ht pour les 4 années.

Les sommes correspondantes seront inscrites aux budgets des années concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions du Président.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE

